



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 48045

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la préoccupation exprimée par les infirmières vis-à-vis de leur représentation nationale au sein d'une instance professionnelle. Les infirmières qui représentent numériquement la première profession de santé, s'étonnent, en effet, de l'absence en France d'un ordre national de la profession infirmière, alors que les médecins ont un conseil de l'ordre chargé de la garantie morale et professionnelle de l'exercice de leur activité. Une telle structure, à cotisation obligatoire, aurait pour mission de rassembler l'ensemble des infirmiers et infirmières, d'actualiser la formulation des règles professionnelles, de contrôler leur application et enfin de gérer l'ensemble de l'exercice de la profession dans un large cadre permettant l'expression des spécificités. C'est pourquoi il lui demande d'étudier cette question avec la plus grande attention, notamment au regard de la place occupée par la France au sein de l'Union européenne, en termes de représentation de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48045

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 652